



[Le Web](#)



[Les vidéos](#)

« EN ATTENTE... » (v5)

9 MARS 2017

Le président du tribunal de Paris m'a écrit le 10 décembre 2014

En page 2 du présent PDF figure un échange de courriels du 10 décembre 2014 avec Jean-Michel Hayat, président du tribunal de Paris, relatif au drame du vol AF447 Rio-Paris. Des familles de victimes sont totalement écartées de l'enquête en violation de la loi. Jean-Michel Hayat répond qu'il transmet au magistrat instructeur afin qu'une réponse me soit apportée. Il ajoute qu'il veillera à ce qu'il me soit répondu. Mais ces engagements sont restés sans effets.

Une plainte pour subornation de témoin avait été déposée en janvier 2013

En août 2011 des familles de victimes de la tragédie du vol AF447 Rio-Paris avaient demandé mon audition comme témoin et sachant. En raison des pressions que je subis, une partie civile, de nationalité étrangère, résidant hors de France et comprenant la langue française, mais éprouvant quelques difficultés à s'exprimer dans la langue de Molière, surtout par écrit, a déposé en janvier 2013 dans les mains du procureur de Paris François Molins une plainte pour subornation de témoin. Cette plainte est régulièrement renouvelée.

En page 3 du présent PDF on trouve un document relatif au dernier renouvellement de cette plainte avec des précisions.

« En attente... »

Je reste dans l'attente des suites données à la plainte pour subornation de témoin ou bien d'une réponse de l'institution judiciaire, conformément aux engagements pris par le président du TGI de Paris.

Accessoirement (dernier état de l'enquête sur l'AF447)

En pages 4 et 5 je présente quelques faits sur le dernier état de l'enquête relative au crash de l'AF447.

. / ...

Echange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du TGI de Paris

actualités Sport Finance Style People Cinéma Météo Questions/Réponses Flickr Mobile Plus ▾

Rechercher Tous ▾ Recherche dans les mails Rechercher sur le Web Accueil norbert

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

Archiver Déplacer Supprimer Spam Plus

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris Personnes

HAYAT Jean-Michel <Jean-Michel.Hayat@justice.fr> 12/10/14 à 9:13 PM
À norbert jacquet

Monsieur,

a la lecture de votre courrier électronique, je prends acte de votre désarroi.
Je transfère votre mail avec ma réponse au magistrat instructeur en charge de ce dossier pour qu'une réponse vous soit apportée, afin que vous n'ayez pas la perception d'être tenu dans l'ignorance.
Je crois devoir vous préciser par ailleurs, que le président du TGI n'a aucunement accès à la procédure d'information qui est couverte par le secret.

En revanche, je veillerai à ce qu'il vous soit répondu.

je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS Jean-Michel HAYAT
Président
Tribunal de grande instance de Paris
4 boulevard du Palais
75055 Paris Cedex 01
Tél : 01 44 32 61 30

De : norbert jacquet [mailto:norbertjacquet@yahoo.fr]
Envoyé : mercredi 10 décembre 2014 09:36
À : HAYAT Jean-Michel
Objet : Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

Instruction ouverte pour homicides involontaires (accident Airbus Rio-Paris, 1er juin 2009)
N° Parquet : 09.154.0822/1
N° Instruction : 2369/09/52

A l'attention de Monsieur Jean-Michel Hayat, Président du Tribunal de grande instance de Paris

Monsieur le Président,

Des parties civiles dans l'instruction pénale ouverte à la suite de l'accident de l'Airbus Rio-Paris, ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial, ne sont plus informées du déroulement de la procédure en violation du code de procédure pénale. Depuis deux ans elles sont tenues dans l'ignorance. Ces parties civiles ne disposent que des informations partielles et contradictoires délivrées par les médias. Elles ont pu lire que le dossier aurait été soumis à la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris. Selon d'autres informations parues dans les médias, l'instruction serait close depuis les premiers jours de juillet. Ces parties civiles n'en savent pas plus. Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.

Je crois donc devoir rappeler les documents que j'ai portés à votre connaissance, relatifs à cette tragédie, et les conclusions qui en découlent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

/...

Ci-dessous, une lettre de renouvellement d'une plainte pour subornation de témoin. Les documents utiles à ce sujet figurent dans un PDF disponible en ligne (20 pages, 752 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/alain-jakubowicz-subornation-de-temoin-escroquerie-norbert-jacquet-9-mars-2017.pdf>

Mme HILGERT Suzette

PARTIE CIVILE

17, Hauptstrooss

L-8561 Schwebach (Gr.D. Luxbg)

Mail : suz.hilgert@gmail.com

Schwebach, le 03 février 2016

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

Monsieur François MOLINS

PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Tribunal de Grande Instance

Palais de Justice

4 Boulevard du Palais

F - 75001 PARIS

Objet : plainte contre X pour subornation de témoin

- **Instruction pour homicide involontaire à la suite de la disparition de l'Airbus AF447 Rio-Paris, le 1^{er} juin 2009 (numéro de parquet : 09.154.0822/1 – numéro instruction : 2369/09/52)**

Monsieur le Procureur de la République,

J'ai demandé l'audition de Norbert Jacquet comme témoin. Je renouvelle ma plainte pour subornation de témoin.

Les documents qui vous ont été remis par Monsieur Jacquet montrent que celui-ci est sous le coup de plusieurs procédures abusives qui le visent. Il est notamment sous la menace d'être abusivement enfermé pour une durée indéterminée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, l'assurance de mes sentiments respectueux.


HILGERT Suzette

DERNIER ETAT DE L'ENQUETE SUR L'AF447

Des parties civiles sont toujours écartées du dossier, en toute illégalité. L'institution judiciaire leur oppose un silence obstiné. Elles ne savent même pas qui est actuellement chargé de l'enquête judiciaire (les juges Zimmermann et Daurelle ont été remplacés). En raison de petites maladroites et de grosses bêtises commises par certains faussaires patentés elles ont toutefois récupéré les documents qui montrent que l'enquête dégage des relents d'affaire Dreyfus pour faire porter le chapeau aux pilotes décédés et blanchir tous ceux qui ont concouru au drame : ordonnance secrète de la juge Zimmermann en avril 2013, expertises menées à l'insu des parties civiles, absence dans le dossier d'instruction de la pièce à conviction principale (les enregistrements des paramètres techniques FDR)...

Il faut bien voir que ces parties civiles sont dans l'incapacité de former des demande auprès des magistrats. Elles sont même dans l'impossibilité de transmettre à ceux-ci les faits dont elles ont connaissance et surtout les documents en leur possession.

Dépêche AFP du 10 février 2017

A la suite d'une dépêche AFP du 10 février 2017 ces parties civiles ont pu disposer de quelques très maigres informations sur l'état de l'enquête technique judiciaire relative aux causes de la tragédie (1) (2).

Il suffit de lire ce qu'a livré l'AFP pour constater que cette enquête, c'est n'importe quoi (curieusement, dans ce dossier avec 228 morts, aucun avocat ne s'est exprimé, alors que que de tels errements dans d'autres affaires auraient déclenché un scandale de la part des avocats représentant les victimes... mais il est vrai que toutes ces magouilles permettent aux avocats de s'en mettre plein les poches).

(1) http://www.lepoint.fr/societe/crash-rio-paris-une-nouvelle-contre-expertise-demandee-par-les-juges-10-02-2017-2103943_23.php

(2) <http://www.journal-aviation.com/actualites/35563-crash-rio-paris-une-nouvelle-contre-expertise-demandee-par-les-juges-d-instruction>

./...

Surtout, on constate que le dossier n'a finalement pas bougé d'un *iota* depuis juin 2012. Le dossier est très exactement dans son état de juin 2012, correspondant à la remise du premier rapport d'expertise. Rien n'a avancé depuis la remise du premier rapport d'expertise le 29 juin 2012 :

D6716
- 356 p -


Cour d'Appel de Paris
Tribunal de Grande Instance de Paris

Cabinet de Madame **Sylvia ZIMMERMANN**
Vice Présidente chargée de l'Instruction
Monsieur **Yann DAURELLE**
Juge d'Instruction

N° du Parquet : 0915408221
N° Instruction : 2369/09/52

Qualifications :
● Homicides involontaires
(victimes vol AF 447 Rio de Janeiro/Roissy Charles de Gaulle)
le 1^{er} juin 2009

**RAPPORT
D'EXPERTISE**

●	• Charles MAGNE, Expert près la Cour d'Appel de Bordeaux	
	• Alain de VALENCE, Expert près la Cour d'Appel de Lyon	

201405

La seule préoccupation de la justice depuis l'été 2012 est de me rechercher pour m'enfermer et me discréditer malgré une plainte pour subornation de témoin émanant de familles de victimes qui ont demandé mon audition comme témoin et sachant. Et les avocats s'en mettent plein les poches sur le dos des familles de victimes dans la plus extrême douleur.

On trouve plus d'informations à partir d'une page Web :

<http://jacno.com/prov/front-national-justice-licra-victimes-securite-aerienne.htm>

Un dossier complet, très documenté, est présenté dans un PDF disponible en ligne (213 pages - 11,1 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande/hollande-et-la-securite-aerienne-v3-norbert-jacquet-17-fevrier-2017.pdf>